



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question au Gouvernement n° 1441

Texte de la question

MESURES PRÉVUES EN CAS DE CANICULE

M. le président. La parole est à *Mme Irène Tharin, pour le groupe UMP.*

Mme Irène Tharin. Monsieur le ministre délégué aux personnes âgées, nous assistons depuis le début de la semaine à une hausse sensible des températures, qui peut nous laisser craindre, avec l'arrivée de l'été, le retour de la canicule.

Le Gouvernement a tiré les enseignements des événements climatiques de l'été dernier pour que cet été, si cela est nécessaire, tout soit mis en oeuvre pour aider les personnes fragiles à supporter les grandes chaleurs.

Dans les prochains jours, une campagne d'information et de sensibilisation des personnes vulnérables sera mise en oeuvre à grande échelle, avec la diffusion d'une plaquette contenant des conseils pratiques.

Mais au-delà de la nécessaire sensibilisation, il me paraît indispensable d'aider et de prendre en charge les personnes âgées vulnérables durant ces périodes critiques, grâce à des moyens humains supplémentaires. Je pense en particulier aux personnes âgées, aux pensionnaires de maisons de retraite, à leurs familles, mais également aux directeurs de maisons de retraite et à leurs personnels qui se demandent et nous demandent si les personnels seront en nombre suffisant cet été, qu'il y ait ou non un nouvel épisode de canicule.

Pouvez-vous les rassurer, monsieur le ministre, et indiquer à la représentation nationale quelles mesures sont prévues par le Gouvernement pour renforcer le personnel des maisons de retraite, mais également pour aider les personnes âgées isolées ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux personnes âgées.

M. Hubert Falco, ministre délégué aux personnes âgées. Madame la députée, plus que jamais nous souhaitons nous mobiliser et mobiliser autour des personnes âgées, des personnes handicapées, de toutes celles et de tous ceux qui ont besoin de la solidarité.

M. Henri Emmanuelli. Il n'y a pas d'argent !

M. le ministre délégué aux personnes âgées. Pour cela, nous avons mis en place un plan de veille et d'alerte dans l'ensemble des départements français, avec les acteurs locaux et les associations représentatives.

Des pièces rafraîchies sont créées, avec un financement de l'État de 40 millions d'euros.

M. Henri Emmanuelli. Il n'y a pas un sou !

M. le ministre délégué aux personnes âgées. Enfin, avec le ministre de la santé, nous allons débloquer 26 millions d'euros qui permettront aux maisons de retraite de recruter des personnels supplémentaires ou de financer des heures supplémentaires durant ces périodes délicates. C'était le souhait des directeurs de maison de retraite.

M. Henri Emmanuelli. Ce sont les départements qui payent !

M. le ministre délégué aux personnes âgées. Il ne faut pas oublier, madame la députée, les gestes simples mais ô ! combien efficaces, les préconisations que j'ai prises dès le mois de juin 2002 : donner à boire aux personnes âgées et les rafraîchir. L'État a prévu des moyens exceptionnels et nous comptons sur l'effort de tous pour éviter le véritable électrochoc d'août 2003 et que le mois d'août 2004 ne ressemble pas à celui de 2003. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [Mme Irène Tharin](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1441

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 juin 2004